



Déclaration préalable à la CAPD du jeudi 28 mars 2013

Monsieur le Directeur Académique,

L'Assemblée nationale vient d'adopter le projet de loi d'orientation et de programmation pour l'École. Le SE-Unsa se félicite de ce vote qui impulse un réel changement de cap et rompt avec les politiques infligées à l'École depuis plus de dix ans. Cependant s'agissant des questions portées à l'examen de la CAPD un certain nombre de remarques s'imposent.

Tout d'abord, concernant la liste des candidats à l'inscription sur la liste d'aptitude à la direction d'école, nous souhaitons rappeler la difficulté d'exercice de cette fonction telle que mise en lumière par l'enquête DUER que nous avons fait paraître en fin d'année 2012. Alors qu'Affelnet vient d'être relancé pour les passages en 6^{ème} nous rappelons que cette enquête menée auprès de 8000 enseignants fait apparaître que la direction représente une somme de missions pléthoriques à la limite du supportable. Par ailleurs, seule une poignée d'EVS administrative est encore en fonction sur 900 écoles girondines. Les directeurs sont submergés de tâches de secrétariat alors que les changements liés à la refondation de l'école occupent leurs réflexions et absorbent leur temps : mise en place de l'APC et des temps de concertations, participation aux projets éducatifs de territoires (sur ce point nous demandons une communication officielle envers les IEN et les enseignants), réflexions sur les missions des enseignants surnuméraires pour les écoles concernées. La réforme des rythmes appelle du reste une réflexion plus juste du régime de décharge d'APC. Le Ministère s'est contenté en effet d'une adaptation de l'existant dans la révision de ce régime puisqu'elles seront proportionnelles aux décharges d'enseignement pour ceux qui en bénéficient

Le SE-UNSA juge délicat d'utiliser le temps dévolu aux élèves en difficulté comme variable d'ajustement des besoins en décharges des directeurs, c'est pourquoi nous attendons impatiemment l'ouverture des discussions sur la direction pour que cette question entre autre

soit revue et largement améliorée !

L'étude des candidatures aux formations CAPA-SH amène à regretter la réduction de voilure de l'aide spécialisée : tant du côté des réseaux que du côté des postes en IME et en SEGPA, sur lesquels des jeunes non formés continuent d'être nommés d'office. Nous demandons un calibrage appuyé sur ces besoins abondant les départs en formation dans les options concernées.

Nous souhaitons rappeler également que nous ne nous satisfaisons pas de votre décision concernant l'attribution des postes TPS en maternelle. Les collègues directeurs ayant rédigés un projet pour l'implantation de ces classes dans leurs écoles sont obligés de choisir aujourd'hui entre leur direction ou leur classe de Tout-petits, ces collègues mais également les enseignants actuellement en fonction dans ces classes comprennent très difficilement que la classe dans laquelle ils ont fait leur preuve, se formant à la spécificité de cette tranche d'âge leur échappe.

Enfin, nous sommes dans l'attente d'informations concernant l'application du 80% hebdomadaire dans le cadre de la semaine de 4 jours et demi. C'est une revendication ancienne et nous portons à ce titre les dossiers des collègues concernés.

Au regard des résultats décevants des permutations vers la Gironde, nous souhaitons que vous ouvriez le nombre d'ineats dans notre département pour répondre aux situations souvent dramatiques de collègues. Il faudra l'an prochain lors des phases nationales informatisées sortir de ces calibrages trop timides.

La délégation Se-UNSA, Céline Gravellier, Guillaume Canton, Virginie Merle